

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-41

ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE PASTORALISME DE LA MONTAGNE LIMOUSINE (APML) ET SOUTIEN AU PROGRAMME EDUCATIF DE SENSIBILISATION AU PASTORALISME

Date de la convocation
05/04/2022

Le 12 avril 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		M.H. MICHON	X		
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie			X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe			X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée		P. BRUGERE	X		
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles		B. POUYAUD	X		
	MOUNAUD Patrick			X		
	SALVIAT Gérard		P. BRUGERE	X		
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	3		6	6
	TOTAL EPCI et communes	6	4		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)



CODE PROJET 1305 Pastoralisme

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 5 : intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la « nature ordinaire »

Mesure 6 : gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Contrat de Parc 2018 – 2020 : 1.2. programme de restauration et de gestion des milieux

CODE PROJET 7200 Partenariat Réseaux

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : concevoir un programme éducatif territorial

Le rapporteur expose :

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Considérant :

- l'importance pour atteindre les objectifs de la Charte de Parc, du Document d'objectif de la ZPS Plateau de Millevaches, et de ceux des sites Natura 2000 Directive Habitats Faune Flore en termes de gestion des milieux, et du développement du pastoralisme ;
- l'intérêt pour le territoire du développement d'activités agricoles génératrices de plus-value locale et d'emplois ;
- le fort lien entre les missions des éleveurs pratiquant le pastoralisme, et les missions du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, sur le volet agricole, le volet biodiversité et sur la mission « grands prédateurs » ;
- la mission d'éducation et de sensibilisation du public aux enjeux du territoire, confiée au PNR ;
- le projet de Charte 2018-2033, et notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (concevoir un programme éducatif territorial) ;

Contexte :

L'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML) a été créée en 2019.

Les statuts de l'APML prévoient plusieurs collèges :

- collège de membres « éleveurs » (1 à 3 sièges au CA)
- collège de membres « berger.ère.s » (1 à 2 sièges au CA)
- collège de membres « propriétaires » (1 à 3 sièges au CA)
- collège de membres « institutionnels et collectivités / autres usagers » (3 à 6 sièges au CA)

Le PNRML siège depuis 2019 dans la dernière catégorie, en s'acquittant du paiement d'une cotisation d'un montant de 100€.

A minima, le collège des institutionnels et collectivités doit présenter au moins un membre représentant le conseil de valorisation de l'espace rural de Millevaches, et un membre représentant du SMAG PNRML au conseil d'administration de l'APML.

L'APML met en œuvre depuis 2019 certaines des actions de la Charte du Parc, notamment par des diagnostics pastoraux, une aide à l'emploi de berger.ère.s, ou encore une aide à l'accès à des subventions permettant l'achat de matériel. Cet appui technique a permis de pérenniser des exploitations sur le territoire, ayant des méthodes de production correspondant à celles mises en avant dans la Charte du Parc, mais aussi à permettre des installations et des mutualisations de moyens.

L'APML travaille main dans la main avec le Parc sur des programmes divers :

- valorisation des viandes ;
- entretien des zones Natura 2000 ;
- « grands prédateurs »
- Programme d'animation grand public « De Villages en Sonnaillles ».

Dans le cadre du programme d'animation grand public « De Villages en Sonnaillles », celui-ci a été créé en 2018 sous l'initiative du PNR et du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine). Ce programme propose un cycle de balades pastorales au cours de l'été répondant aux objectifs suivants : Découvrir des sites naturels en gestion par pâturage et leur biodiversité ; découvrir le métier de berger et les actions mises en place sur le territoire en faveur des pratiques pastorales.

Depuis sa création en 2018 le PNR prenait en charge la coordination, la gestion et le suivi des balades pastorales du programme « De villages en sonnaillles ». En 2021 l'APML prend le relais de cette gestion.

Description du projet :

Depuis 2019, le SMAG PNRML montre son engagement auprès de l'APML en adhérant à l'association. Il est proposé de maintenir cet engagement, en adhérant pour l'année 2022.

Après 3 ans d'existence du programme « De villages en sonnaillles » et de coordination par le PNR, l'APML répond en 2021 à la consultation publique du PNR pour prendre en charge la logistique et l'animation des balades pastorales en lien avec les différents acteurs (groupements pastoraux, PNR, LPO, CEN...).

Le bilan de cette édition 2021 comptabilise 13 balades pastorales organisées pour un total de 459 participants. Le succès de ce programme et son intérêt pédagogique démontre la nécessité de le perpétuer.

L'APML ayant démontré sa capacité à mener cette action, il est proposé au PNRML :

- de lui en confier la responsabilité en 2022 (coordination du programme et transmission de messages de sensibilisation auprès du grand public),
- De lui verser une subvention pour la soutenir dans cette démarche.

ACTION 1: cotisation à l'association APML

Acquittement du paiement d'une cotisation d'un montant de 100€.

ACTION 2: subvention à l'APML pour le programme DVES

Mise en place d'une subvention à hauteur de 1700€ pour l'année 2022.

Parallèlement une convention de partenariat sera élaborée pour maintenir la cohérence entre le programme De Villages en Sonnaillles avec les actions du SMAG PNR ML.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le principe d'une nouvelle adhésion du SMAG PNRML à l'APML pour l'année 2022, au titre du collège des « collectivités – autres usagers » ;
- de s'acquitter auprès de l'APML du paiement du montant prévu de la cotisation annuelle pour le collège « Institutionnels et collectivités / autres usagers » d'un montant de 100 € ;
- de valider la subvention comme appui au bon maintien du programme « De villages en sonnaillles » coordonné par l'APML ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le principe d'une nouvelle adhésion du SMAG PNRML à l'APML pour l'année 2022, au titre du collège des « collectivités – autres usagers » ;
- de s'acquitter auprès de l'APML du paiement du montant prévu de la cotisation annuelle pour le collège « Institutionnels et collectivités / autres usagers » d'un montant de 100 € ;
- de valider la subvention comme appui au bon maintien du programme « De villages en sonnaillles » coordonné par l'APML ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 9 / Votants : 14 (dont 5 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme, le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 15-04-22
Et qu'elle a été affichée le 15-04-22

REÇU LE

15 AVR. 2022

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**

